



Organisme Paritaire  
Collecteur Agréé  
des Industries  
de la Métallurgie

# TAXE D'APPRENTISSAGE

Tous départements (SAUF 57, 67 ET 68)

## BORDEREAU

**EXERCICE 2009**

**VERSEMENT  
DE LA TAXE  
D'APPRENTISSAGE**

**AVANT LE 1<sup>ER</sup> MARS 2010**

BORDEREAU À RETOURNER,  
accompagné de votre règlement  
libellé à l'ordre de l'OPCAIM,  
à l'adresse suivante

### IMPORTANT

Pour un paiement par virement, communiquez impérativement votre n° d'identification ADEFIM dans le motif du virement

N° D'IDENTIFICATION ADEFIM

CODE NAF

CODE NACE

N° SIRET

### RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

\*ne remplir qu'en cas de modification(s) des informations imprimées ci-dessus

RAISON SOCIALE\*

ADRESSE\*

CODE POSTAL\*

VILLE\*

PERSONNE À CONTACTER

COURRIEL

TÉLÉPHONE

TÉLÉCOPIE

ACTIVITÉ PRINCIPALE

EFFECTIF AU 31/12/2009

CODE NACE

CODE NAF\*

N° SIRET\*

SIREN

NIC

**Entreprise d'au moins 250 salariés** (cf. annexe 1, page 4)

Effectif annuel moyen de l'entreprise

(1)

(apprécié au 31/12/2009)

Nombre moyen annuel de salariés en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, de jeunes accomplissant un volontariat international en entreprise (VIE) ou de doctorants titulaires d'un CIFRE

(en 2009)

Seuil = (1) x 3%

(arrondi à l'entier inférieur)

### VOTRE RÉGLEMENT

**Montant à verser à l'ordre de l'OPCAIM**  
avec un exemplaire du bordereau de versement

**T =**

,00 €

#### Paiement par chèque joint

NOM DE VOTRE BANQUE

NUMÉRO DU CHÈQUE

SIGNATURE

CACHET DE L'ENTREPRISE

#### Paiement par virement

DATE DU VIREMENT

**IMPORTANT : Communiquez impérativement  
votre n° d'identification ADEFIM dans le motif du virement.**

Pour tout renseignement  
concernant ce bordereau,  
vous pouvez contacter  
votre ADEFIM.

# CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Les entreprises ayant employé un ou plusieurs apprentis et dont la masse salariale totale n'excède pas 96 314 € en 2009 sont exonérées du paiement de la taxe d'apprentissage et de la contribution au développement de l'apprentissage.

## 1. CALCUL DES CONTRIBUTIONS

**[MS]** = salaires bruts versés en 2009 selon les bases et modalités visées par le code de la sécurité sociale **[MS]** \_\_\_\_\_, 00 €

Les rémunérations imposables sont désormais arrondies à l'euro le plus proche ; la fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1 (article 225, alinéa 3, du code général des impôts).

### TAXE BRUTE

**[MS]** x 0,5 % = **1** \_\_\_\_\_, 00 €

### CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

**[MS]** x 0,18 % = **[A]** \_\_\_\_\_, 00 €

### CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE

\*Pour les entreprises d'au moins 250 salariés dont le **nombre moyen annuel de salariés**, en contrat de professionnalisation, en contrat d'apprentissage, **de jeunes** accomplissant un volontariat international en entreprise (VIE) ainsi que **de doctorants** titulaires d'un CIFRE, est **inférieur** au seuil de 3 % de l'**effectif annuel moyen** (calcul page 1). En fonction du nombre de salariés en contrat de prof. ou d'apprentissage, de jeunes accomplissant un VIE ou de doctorants en CIFRE\*

**[MS]** x 0,1 % = **[B]** \_\_\_\_\_, 00 €

### NOMBRE D'APPRENTIS au 31/12/2009

Joindre en annexe II l'adresse du(des) CFA où est (sont) inscrit(s) votre(vos) apprenti(s), le nom et le prénom de cet(ces) apprenti(s)

### → Si vous optez pour un versement sans déduction,

le montant de votre versement est égal à **1** + **[A]** + **[B]** → **T =** \_\_\_\_\_, 00 € à reporter en page 1 du bordereau cellule **T**

### → Si vous choisissez d'établir une déclaration avec déduction,

renseignez ci-dessous (page 2 et 3), puis reportez le montant total de votre versement en page 1 du bordereau cellule **T**

## 2. CALCUL DE LA DÉCLARATION AVEC DÉDUCTIONS

### QUOTA D'APPRENTISSAGE

**1** x 52 % = **2** \_\_\_\_\_, 00 €

FONDS NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION DE L'APPRENTISSAGE (FNDMA)

**1** x 22 % = **[C]** \_\_\_\_\_, 00 €

SOLDE DU QUOTA

**2** - **[C]** = **3** \_\_\_\_\_, 00 €

#### Calcul du concours financier

Montant plafonné au solde du quota **3**  
Joindre en annexe l'adresse du(des) CFA concerné(s) par le concours financier où est (sont) inscrit(s) votre(vos) apprenti(s), le nom et le prénom de cet(ces) apprenti(s).

Nombre d'apprentis au 31/12/2009

Report du montant total calculé en annexe II

CALCUL DU CONCOURS FINANCIER AU(X) CFA

**[D]** \_\_\_\_\_, 00 €

RESTE DU SOLDE DU QUOTA

**3** - **[D]** = **[E]** \_\_\_\_\_, 00 €

TAXE BRUTE **1**

QUOTA D'APPRENTISSAGE **2**

TAXE SOUMISE AU BARÈME

\_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ = **4** \_\_\_\_\_, 00 €

## BAREME

### VENTILATION DU BAREME

Voir explications des catégories en page 4

CATÉGORIE A	<b>4</b> X 40 % =	<b>5</b>	,00 €
CATÉGORIE B	<b>4</b> X 40 % =	<b>6</b>	,00 €
CATÉGORIE C	<b>4</b> X 20 % =	<b>7</b>	,00 €

### DÉDUCTIONS POUR FRAIS DE STAGES

Si vous avez accueilli, en 2009, des élèves ou étudiants en stage obligatoire ou en périodes de formation en entreprise préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle et faisant l'objet d'une convention tripartite entre l'établissement d'enseignement, l'entreprise, et le stagiaire.

CATÉGORIE A : (ex. CAP ou Bac)  
 CATÉGORIE B : (ex. BTS/DUT)  
 CATÉGORIE C : (ex. ingénieurs)  
 (\*) joindre en annexe la photocopie de la(des) convention(s) relative(s) au stage obligatoire et/ou aux périodes de formation en entreprise des élèves ou étudiants préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle

		Nombre de jours ouvrés de stage*		CALCUL DE L'EXONÉRATION	TOTAL
<b>8</b>	CATÉGORIE A	<input type="text"/>	X 19 € =		,00 €
<b>9</b>	CATÉGORIE B	<input type="text"/>	X 31 € =		,00 €
<b>10</b>	CATÉGORIE C	<input type="text"/>	X 40 € =		,00 €
<b>TOTAL EXONÉRATION</b>			<b>8</b> + <b>9</b> + <b>10</b> =	<b>11</b>	,00 €

À comparer avec le montant limite de l'exonération en **12**

### CALCUL DE LA LIMITE DE L'EXONÉRATION

(4 % de la TAXE BRUTE)

TAXE BRUTE		MONTANT LIMITE DE L'EXONÉRATION
<b>1</b>	,00 € x 4 %	<b>12</b>
		,00 €

### IMPUTATION DE L'EXONÉRATION DANS LA LIMITE AUTORISÉE

<b>13</b> CATÉGORIE A	,00 €	<b>14</b> CATÉGORIE B	,00 €	<b>15</b> CATÉGORIE C	,00 €
-----------------------	-------	-----------------------	-------	-----------------------	-------

### RESTE DE VOTRE TAXE SOUMISE AU BARÈME

→ **5** - **13** = **[F]**                      → **6** - **14** = **[G]**                      → **7** - **15** = **[H]**

<b>[F]</b> CATÉGORIE A	,00 €	<b>[G]</b> CATÉGORIE B	,00 €	<b>[H]</b> CATÉGORIE C	,00 €
------------------------	-------	------------------------	-------	------------------------	-------

## RÉCAPITULATIF

### VERSEMENT À L'OPCAIM

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE	<b>[A]</b>	,00 €
CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE	<b>[B]</b>	,00 €
FNDMA	<b>[C]</b>	,00 €
CONCOURS FINANCIERS AU(X) CFA	<b>[D]</b>	,00 €
RESTE DU SOLDE DU QUOTA	<b>[E]</b>	,00 €
CATÉGORIE A (NIVEAUX IV ET V)	<b>[F]</b>	,00 €
CATÉGORIE B (NIVEAUX II ET III)	<b>[G]</b>	,00 €
CATÉGORIE C (NIVEAUX I)	<b>[H]</b>	,00 €

VOTRE VERSEMENT À L'ORDRE DE L'OPCAIM CORRESPOND À LA VENTILATION SUIVANTE - Report en page 1

**[A] + [B] + [C] + [D] + [E] + [F] + [G] + [H] = **T** ,00 €**

Conformément aux dispositions législatives, l'OPCAIM reversera pour votre compte la contribution au développement de l'apprentissage **[A]**, la contribution supplémentaire à l'apprentissage **[B]** et le FNDMA **[C]** au trésor public.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

### Vous avez employé un ou plusieurs apprentis au 31/12/2009

Joindre :

- la liste des apprentis et les coordonnées du(des) CFA ou la photocopie des contrats d'apprentissage

### Vous avez des exonérations pour frais de stage

Joindre :

- la photocopie de la(des) convention(s) relative(s) aux stages obligatoires ou aux périodes de formation en entreprise des élèves ou étudiants préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle

## LES CATÉGORIES

Le barème est réparti par catégorie (A, B et C) avec affectation d'un pourcentage pour chaque catégorie



Chacune de ces catégories correspond aux niveaux de formations indiqués ci-dessous :

#### • Catégorie A (niveau IV et V)

Classes pré-professionnelles et classes préparatoires à l'apprentissage (CPA, SEGPA, CLIPA)

Lycées d'enseignement professionnel et enseignement agricole, publics et privés, préparant à un CAP ou BEP

Classes de 4ème et 3ème technologiques, classe de 3ème d'insertion, classes de 3e de découverte professionnelle 6 heures

Écoles publiques ou privées légalement ouvertes préparant à un baccalauréat technologique, à un baccalauréat professionnel

#### • Catégorie B (niveau II et III)

Instituts universitaires de technologie préparant à un DUT et établissements privés assurant des formations similaires

Écoles publiques ou privées légalement ouvertes préparant à un BTS

Établissements universitaires préparant les licences professionnelles

Établissements universitaires délivrant les diplômes suivants : diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques, maîtrises de sciences techniques, maîtrise des méthodes informatiques appliquées à la gestion, maîtrises de sciences et de gestion, maîtrise des instituts universitaires professionnalisés

Écoles privées ou publiques légalement ouvertes d'enseignement supérieur de commerce et de gestion

#### • Catégorie C (niveau I)

Écoles publiques ou privées légalement ouvertes préparant au diplôme d'ingénieur, écoles privées ou publiques légalement ouvertes d'enseignement supérieur de commerce et de gestion

Établissements universitaires délivrant les diplômes suivants : magistères, masters

Laboratoires de sciences appliquées à l'industrie qui organisent un enseignement technologique et professionnel

## ANNEXE I

### Entreprises d'au moins 250 salariés - Conditions portant sur la contribution supplémentaire à l'apprentissage de 0,1 %

#### • L'effectif annuel moyen de l'entreprise apprécié au 31/12/2009\*\*

Calcul du temps de présence en mois puis division par 12 (un mois commencé = un mois entier)

Exemple :

Une entreprise a employé...



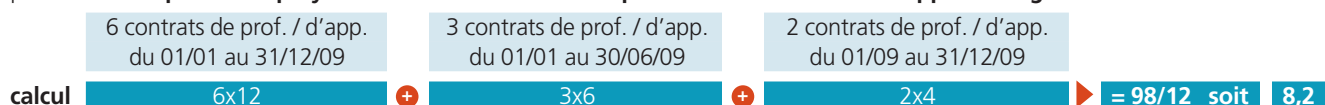
\*\*Ne sont pas pris en compte dans l'effectif les contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation, les contrats initiatives emploi, etc.

#### • Le nombre moyen annuel de salariés en contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, de jeunes accomplissant un volontariat international en entreprise (VIE) ou de doctorants titulaires d'un CIFRE en 2009

Calcul du temps de présence en mois puis division par 12 (un mois commencé = un mois entier)

Calcul sur la totalité de la durée du contrat (que le salarié soit dans l'entreprise ou dans l'établissement de formation)

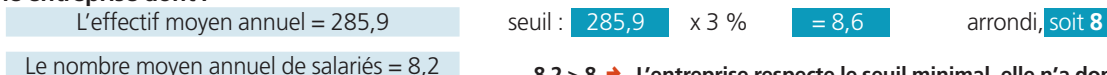
Exemple : Une entreprise a employé 11 salariés en contrats de professionnalisation ou d'apprentissage :



#### • Le seuil

3 % de l'effectif annuel moyen → Arrondi à l'entier inférieur

Exemple : Une entreprise dont :



**8,2 > 8 → L'entreprise respecte le seuil minimal, elle n'a donc pas à verser la contribution supplémentaire à l'apprentissage.**



